



Charte informatique et internet

publié le 11/10/2013

Sommaire :

- CHARTE INFORMATIQUE ET INTERNET
- Certaines règles doivent être impérativement respectées :
- Sont interdits et pénalement sanctionnés :
- Dans un souci d'économie, de bon usage et de protection des systèmes :
- Sanctions en cas de non respect des règles :

● CHARTE INFORMATIQUE ET INTERNET

Cette charte s'applique à tout élève accédant aux postes informatiques du collège. Elle sera signée en début d'année scolaire après information du professeur principal.

● Certaines règles doivent être impérativement respectées :

- ▶ Respecter le travail des autres : ne pas ouvrir, modifier, effacer les fichiers ou signets d'autrui.
- ▶ Ne pas consulter ni publier de documents à caractère raciste, extrémiste ou pornographique.
- ▶ Respecter le matériel : ne pas modifier la configuration du matériel, ne pas enregistrer de fichiers ou programmes sur le disque dur sans autorisation, avertir lorsqu'il y a un problème technique.
- ▶ Ne pas consulter de sites personnels comme la messagerie de courrier électronique (type Orange), les réseaux sociaux (type Facebook), les systèmes d'échanges de messages instantanés (type MSN), les blogs...etc.

● Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- ▶ Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui (informations, image, vidéo...) notamment des personnels du collège ; la diffamation et l'injure.
- ▶ Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques.
- ▶ Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits ;
- ▶ les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde) ;
- ▶ la contrefaçon.

● Dans un souci d'économie, de bon usage et de protection des systèmes :

- ▶ Faire une première recherche dans les documents papier ou dans les cédéroms.
- ▶ Préparer sa recherche avant de se connecter.
- ▶ Rédiger les messages hors-ligne (les préparer avant la connexion).
- ▶ Signer ses messages et utiliser un langage correct.
- ▶ Limiter les impressions.
- ▶ Ne pas utiliser de disquettes ou de clés USB personnelles.

● Sanctions en cas de non respect des règles :

Selon la gravité de la faute, les sanctions du règlement intérieur s'appliquent pleinement.

Je m'engage à n'utiliser Internet que dans le cadre de recherche et de travaux scolaires programmés en relation avec un membre de la communauté éducative.

J'ai pris connaissance de la charte de l'Utilisateur Informatique et Internet et je m'engage à la respecter.

Tout non-respect supprimera mon droit d'accès au poste de consultation d'Internet et m'exposera à d'éventuelles sanctions.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.